



Intersyndicale du réseau CNDP/CRDP [SCÉRÉN]
29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
intersyndicale@cndp.fr – www.nodeloc.net

Paris, le 10 mai 2007

Communiqué n° 73

CNDP : le directeur général suspend sa dernière décision, le personnel suspend la grève

Le directeur général du CNDP, qui avait annoncé le non-renouvellement de deux CCD pour la rentrée prochaine, a fait savoir mercredi 9 mai que le cas de ces collègues serait réexaminé, « au cours d'une discussion ouverte », lors d'une réunion tenue en juin avec les représentants syndicaux et qui statuerait comme les années précédentes sur le sort des personnels précaires de l'établissement. Cette déclaration était assortie de la promesse que le dossier du cadre d'accompagnement social, attendu depuis quatre ans et demi, serait prioritairement transmis au nouveau ministre.

Réunis en assemblée générale, les personnels ont décidé de lever le mot d'ordre de grève qu'ils avaient lancé pour le 10 mai.

Un exemple de « rationalisation »

Rappelons que les deux contractuels concernés ont été recrutés depuis 3 ans pour l'un et presque 6 ans pour l'autre. Du non-renouvellement de leur contrat décidé unilatéralement et sans concertation avec les responsables des divisions concernées, le motif invoqué était une soudaine réorganisation de leur service, alors qu'eux-mêmes sont professionnellement irréprochables et que leur absence allait entraver le travail de leurs collègues.

Une partie des tâches du premier agent serait effectuée par un collègue de Chasseneuil-du-Poitou qui se rendrait très régulièrement à Montrouge, selon une curieuse méthode de relocalisation déjà en pratique dans l'établissement. L'autre partie, pourtant vitale pour son service, avait échappé à la vigilance des réorganisateurs.

Quant au second agent, qui est à quelques mois d'obtenir un CDI, il serait remplacé par un collègue n'ayant aucune formation dans le domaine où il exerce.

Fallait-il deux semaines de discussion pour reconnaître la brutalité de la mesure initiale prise à l'encontre des collègues les plus fragiles ? Fallait-il improviser à la hâte des réponses toujours plus surprenantes aux questions posées par les personnels – qui, ce n'est pas la première fois, ont pu observer combien leur encadrement ignore les réalités du travail dans l'établissement ?

Une vigilance accrue

Les personnels ont toutes les raisons de faire preuve de vigilance dans les deux mois qui viennent.

Dans une note adressée hier à son encadrement, le directeur général écrit : « *Je vous rappelle que seul monsieur le délégué aux ressources humaines est habilité à communiquer au nom de la direction générale les décisions relatives aux personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels. En particulier, vous ne devez donner aucune information sur les renouvellements de contrat au sein de votre service, qu'elle soit négative ou positive.* » Patrick Dion regrette beaucoup moins l'émoi des collègues à l'annonce d'une mesure visant des précaires, que le préavis de grève déposé à la suite de cette annonce indésirable.

Les personnels sont prévenus.

Ils n'oublieront pas :

- que le revirement de la direction est consécutif à deux semaines d'actions pour l'obtenir et qu'il est intervenu la veille du jour où la grève était projetée ;
- que la nature des décisions concernant les CDD dépendra de leur mobilisation ;
- que les décisions concernant les enseignants mis à disposition du CNDP ne sont toujours pas prises pour la rentrée prochaine ;
- que le cadre d'accompagnement social n'est toujours pas signé.

Ils rappellent à leur direction qu'aucune mesure de délocalisation ne saurait être prise en l'absence d'un projet cohérent.

Ils rappellent au ministre sortant sa promesse du 14 septembre dernier d'une discussion autour de la question de l'antenne parisienne, question qui semble totalement oubliée aujourd'hui.

Pas plus qu'en 2003, 2004 ou 2005, ils ne sont disposés à laisser brader leur avenir professionnel et un service public auquel ils sont fortement attachés et qui travaille pour toute la communauté éducative.